

# Laxou

## Actualités

Informations municipales  
avril - mai 2009

## Édito



En cette sortie de long hiver et en ce début de printemps, Laxou poursuit son implication dans le domaine environnemental, en multipliant les occasions d'être qualifiée d'« éco-ville » : débroussaillage du terrain jouxtant le parc de la mairie, thématique sur le « jardin des cultures » dans le cadre de l'ATE, installation de ruches dans le parc du Fond de Lavaux, lancement de la campagne « maisons, balcons et jardins fleuris », reconduite de l'opération de restitution de compost aux habitants, réhabilitation du parcours de santé, soutien aux énergies renouvelables voté en conseil municipal...

De plus, à l'approche du mois de mai, les associations sportives et culturelles vont rivaliser d'imagination afin de charmer le public à l'occasion du Printemps Laxovien, où chacun pourra apprécier les différents savoir-faire des bénévoles, dans tous les quartiers de la ville, notamment en extérieur.

Enfin, suite au vote du budget qui n'augmente pas les taux d'imposition, et qui permet de préparer sereinement l'avenir, nous avons fait le choix de maintenir le programme d'investissements nécessaires pour le futur de notre commune, gage de développement durable de celle-ci.

*Laurent Garcia*

Maire de Laxou



Lionel Demange a été nommé, pour le moment en intérim en attendant sa nomination administrative, responsable du service municipal de l'éducation.

Titulaire du grade d'animateur territorial, il a débuté sa carrière à la Ville de Laxou en juillet 1998, en tant qu'emploi-jeune. Il assurait alors les fonctions d'animateur dans le cadre du dispositif, expérimental à cette époque, d'ATE (Aménagement du Temps de l'Enfant).

En 2000, il est devenu référent à l'école primaire Louis Pergaud et depuis 2002, il occupe le poste d'animateur coordinateur en charge de l'encadrement de l'équipe d'animation municipale, en relation avec les responsables des services « Education » et « SCJ » (Sports Culture Jeunesse). Par ailleurs, il assure pour le ser-

vice « SCJ » les fonctions de directeur de l'accueil de loisirs.

Le Maire, Laurent Garcia, souhaitant favoriser le déroulement de carrière des agents, notamment prêts à une mobilité fonctionnelle, a pris cette décision de nomination en accord avec l'administration de la Ville.

Les missions de Lionel Demange, qui travaillera en étroite collaboration avec Nathalie Parent-Heckler, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, et Coralie Poirot, conseillère déléguée, seront multiples. Il lui faudra d'ores et déjà préparer la rentrée 2009-2010, s'assurer du bon déroulement des inscriptions, en coordination avec les directeurs des groupes scolaires, diriger le service et étudier les modalités de poursuite dans les années à venir, de ce dispositif unique et spécifique à Laxou : l'ATE, auquel la Municipalité, comme les parents des élèves et les élèves eux-mêmes, sont très attachés.

## La chasse aux œufs

Dimanche 12 avril, environ 300 enfants se sont retrouvés, accompagnés de leurs parents, pour aller dénicher les œufs cachés dans le parc du Champ-le-Bœuf.



Cette manifestation, à l'initiative de la ville, a été réalisée grâce aux bénévoles du Comité des Fêtes du Champ-le-Bœuf, présidé par Yves Pinon. Grand merci aux bénévoles et aux fonctionnaires de

la commune, présents de 7 heures du matin jusqu'à 13 heures, et à l'année prochaine !

Monsieur le Maire recevra sans rendez-vous  
au Centre Social Communal des Provinces, Place de l'Europe,  
samedi 30 mai de 8 h 30 à 11 h 30

## Carnaval dans les écoles



## Formation Prévention et Secours civiques

**P**près de 20 000 personnes meurent chaque année, en France, d'accidents survenus dans un environnement familial (à la maison, sur les routes, au travail, ...). C'est pendant le temps que mettent les secours pour arriver que peut s'aggraver l'état de la victime et c'est pendant ce laps de temps qu'il faut agir.

Grâce à des gestes simples, vitaux cependant, qui s'apprennent, chacun peut sauver des vies. Ces gestes, les jeunes Laxoviens les ont appris.

En effet, la Croix Rouge française a mené dans les écoles primaires de la Commune une formation aux gestes qui sauvent.

92 enfants de classes de CM2 et 8 adultes ont bénéficié de cette forma-

tion, organisée dans le cadre du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant. Tous étaient très motivés et ont obtenu un diplôme intitulé «Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile et brevet européen», qui atteste de leur formation aux premiers secours.

La remise des diplômes aux enfants a eu lieu en présence des parents le 21 avril pour les écoles Louis Pergaud et Albert Schweitzer et le 24 avril pour les écoles Victor Hugo, Louis Pasteur et Emile Zola.

Madame le Professeur Danièle Sommelet, Présidente de la délégation départementale de la Croix-Rouge française, a honoré de sa présence ces diverses manifestations.

**Pour tout renseignement sur les formations dispensées par la Croix-Rouge, contacter la délégation locale de Nancy, 12 rue Saint Léon, 03 83 96 35 04.**

## Le jardin des cultures

**A**vec l'aide de Monsieur Rémi Saxe (responsable du service éducatif des Conservatoire et Jardins botaniques de Nancy), du Jardin Botanique, et du service municipal des espaces verts, un projet, intitulé «le jardin des cultures», a été mis en place à l'intention des élèves de cours élémentaire de l'école A. Schweitzer pendant l'année scolaire 2007/2008.

Organisé dans le cadre de l'activité

«environnement» du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant, il a permis aux enfants de créer un jardin, au sein de leur école.

Ce projet ayant rencontré beaucoup de succès, a cette année été étendu aux autres écoles primaires de la Commune, à l'intention des élèves de cours moyen, sur proposition de Nathalie Parent-Heckler adjointe aux affaires scolaires. Avec ardeur et enthousiasme, les jeunes Laxoviens ont «retroussé leurs manches» et saisi binettes, arrosoirs, râteaux,...Trois jardins ont été créés : un jardin cham-

pêtre, avec des fleurs sauvages, un jardin des senteurs, avec des plantes aromatiques, et un jardin potager.

Ils ont été inaugurés le 27 mars, en présence de Monsieur Saxe, lequel s'est déclaré très impressionné par le travail accompli par les petits Laxoviens.

Grâce à ce projet, ces petits citadins ont pu découvrir concrètement les joies du jardinage : les différents outils de jardinage, les techniques de semis, l'arrosage, le désherbage, le compost n'ont désormais plus de secret pour eux.



## L'Abeille Lorraine s'est installée à Laxou

Le 28 mars, deux ruches ont été installées dans le parc du Fond de Lavaux par le service municipal des espaces verts, sous la houlette de Roland Weibel, apiculteur amateur, Président de la section nancéienne de l'association « L'Abeille Lorraine ». Des membres du Conseil Municipal d'Enfants ont apporté leur concours à l'installation, suivant avec attention et intérêt les conseils prodigués par Roland Weibel.

De nombreuses personnalités, parmi lesquelles André Rossinot, Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, et Laurent Péru, Directeur du Jardin botanique de Nancy, ont assisté à cette manifestation placée sous le signe du développement durable.



## «Maisons, balcons et jardins fleuris» concours 2009

Outre les traditionnelles catégories (maison avec jardin visible de la rue et balcons, terrasses, fenêtres ou murs), le concours s'enrichit cette année d'une nouvelle catégorie : jardin potager et/ou d'agrément (hors habitation), sous la houlette de Laurence Wieser, conseillère municipale déléguée à l'environnement.

La date limite d'inscription a été fixée au 30 mai.

Pour retirer les bulletins d'inscription, s'adresser au service Secrétariat Général-Communication (03 83 90 54 70). Inscription possible sur [www.laxou.fr](http://www.laxou.fr)



## Soutien aux énergies renouvelables

En application de sa politique de promotion des énergies renouvelables, la Ville de Laxou a, par délibération du Conseil Municipal du 5 février 2009, décidé d'accorder une aide financière aux particuliers laxoviens ayant fait le choix de s'équiper d'un système de production d'eau chaude sanitaire.

Pour être recevables, les demandes d'installation de type «chauffe-eau solaire» doivent faire l'objet d'une déclaration préalable au service municipal des affaires juridiques et de l'urbanisme. Les primes seront accordées par la commission municipale de l'environnement et de l'urbanisme, après examen du dossier présenté par le demandeur.

Le montant unitaire de l'aide est fixé à 150 € par installation.

Pour tout renseignement, contacter la mairie au 03 83 90 54 60.

## Brûlage des déchets

L'article 84 du règlement sanitaire départemental du 5 août 1981 stipule que le brûlage à l'air libre des déchets, notamment ceux de jardin, est interdit. Le non-respect de ces mesures peut conduire à verbalisation.

L'arrêté municipal du 13 mars 1991, dit «Ville propre», indique, quant à lui dans son article 22 que les déchets végétaux provenant du nettoyage des cours et de l'entretien ordinaire des petits jardins d'agrément doivent être conditionnés en sacs, afin que les services de ramassage des ordures ménagères puissent les enlever. Mieux encore, ces déchets peuvent être portés à la déchetterie la plus proche, celle de Vandoeuvre ou celle proche du Haut du Lièvre.

Il est donc conseillé aux particuliers de s'équiper d'un composteur, lequel présente le double avantage d'éliminer dans les règles les déchets verts et de produire du compost, produit comparable au terreau.

Pour tout renseignement, contacter la Maison de la Propreté au 03 83 17 17 07.



## Distribution de compost

La Communauté Urbaine du Grand Nancy propose une nouvelle distribution gratuite de compost le samedi 25 avril, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Elle aura lieu, comme à l'accoutumée devant l'entrée du parc des sports Gaston Lozzia, rue de la Toulouse. Le compost est livré en vrac. Aussi convient-il de se munir de contenants adaptés (sacs, seaux, ...).

Pour tout renseignement, contacter la Maison de la Propreté au 03 83 17 17 07 ou le service municipal des espaces verts au 03 83 97 85 85.

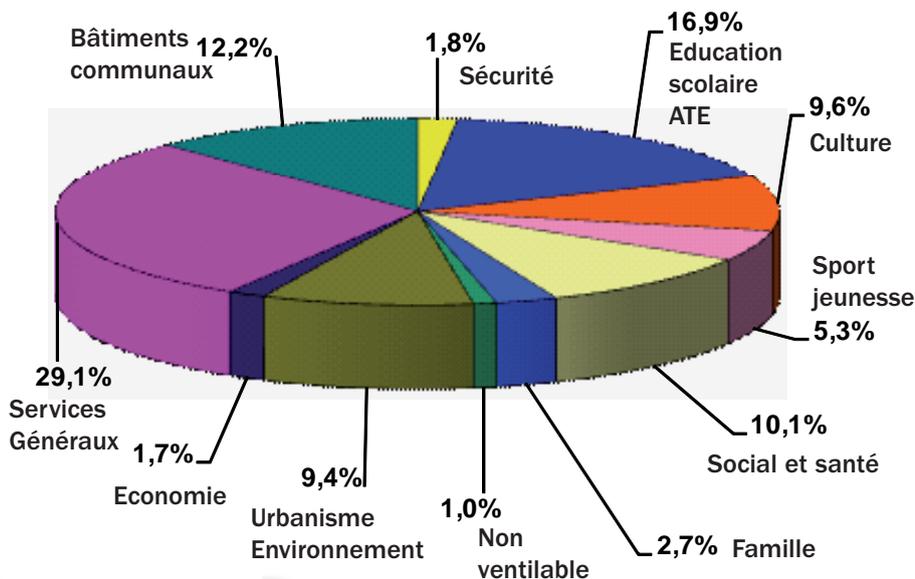
A noter : prochaine opération le samedi 26 septembre.

# BUDGET

**12 555 162€**

**16 197**

## Dépenses Fonctionnement



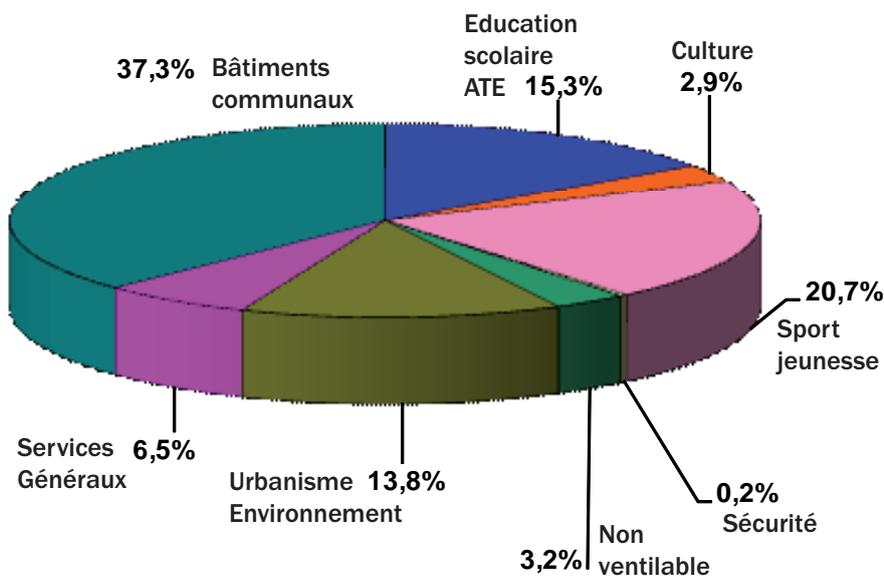
Non ventilable :  
 - intérêts de la dette  
 - dépenses imprévues  
 - virement  
 - amortissements

## Le contexte financier en crise :

- Baisse des ressources provenant de la croissance négative, neutralisée par une nouvelle politique d'austérité
- Baisse des ressources liées au vieillissement de la population
- Avenir incertain des ressources liées à la taxe professionnelle
- Situation sociale difficile pour un grand nombre de concitoyens.

**3 642 640€**

## Dépenses Investissement



Non ventilable :  
 - remboursement capital de la dette  
 - dépenses imprévues  
 - reprise des résultats 2008

## En dépit d'un contexte financier dégradé la politique de gestion comportera :

- La stabilité des taux d'imposition
- Les taux d'imposition n'augmenteront pas
- La maîtrise financière de l'endettement
- Une gestion renouvelée des modalités de financement actualisées

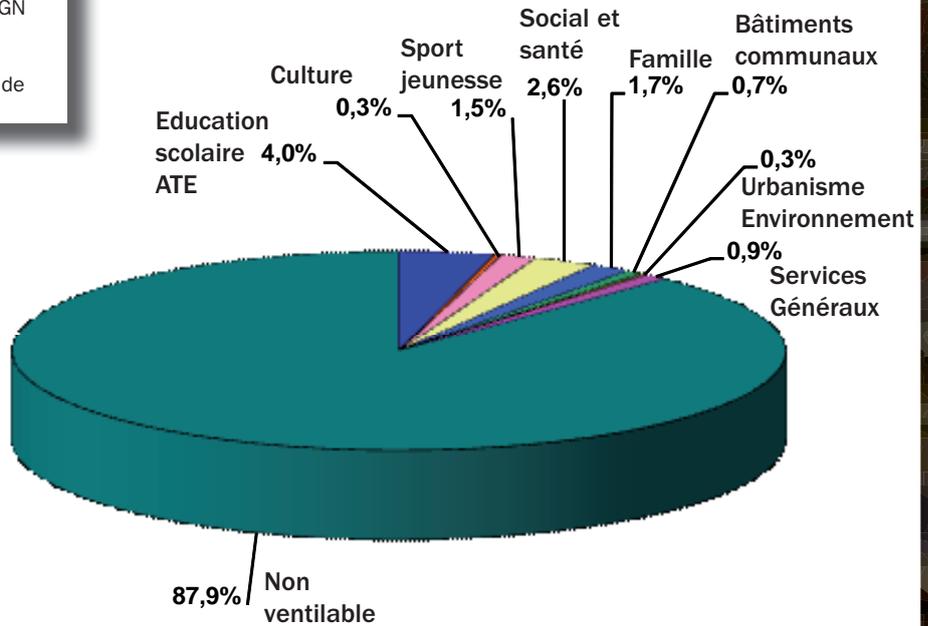
# ET 2009

7 802€

12 555 162€

- Non ventilable :
- contributions directes
  - dotations état
  - reversement CUGN (TPU)
  - amortissements excédent reporté de 2008

## Recettes Fonctionnement



## ier est impacté par la

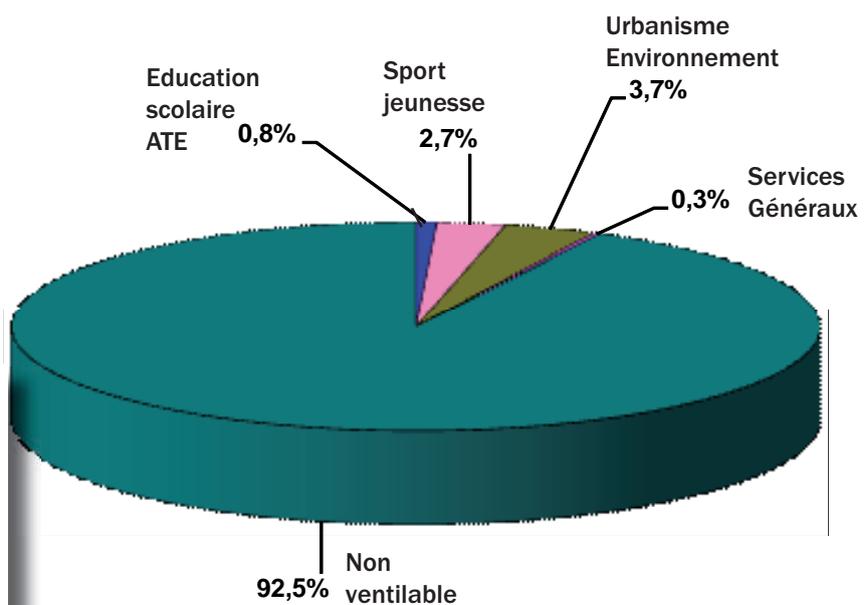
provenant des dotations de l'Etat  
 tive, mais aussi du Conseil Géné-  
 ue d'aides aux communes  
 s au marché de l'immobilier  
 urces correspondant jusqu'à pré-  
 elle  
 our un nombre croissant de nos

## ntexte économique et olitique mise en œuvre

onposition locale des ménages :  
 mentent pas  
 endettement et des coûts de fonc-  
 s moyens de la ville par des pro-

3 642 640€

## Recettes Investissement



- Non ventilable :
- participation CUGN
  - Fonds de Compensation de la TVA
  - amortissements
  - virement
  - reprise des résultats 2008
  - emprunt

## Le point sur la rénovation urbaine au Champ-le-Bœuf

Les 25 février et 1er avril derniers, Laurent Garcia, Maire, Yves Pinon, adjoint à la Politique de la Ville, et Catherine Fernandes, conseillère déléguée, ont invité les habitants du Champ-le-Bœuf, à des réunions organisées en collaboration avec les architectes, des représentants des bailleurs et de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Lors de ces réunions, les habitants ont manifesté leur intérêt pour le projet en posant de nombreuses questions et faisant diverses remarques.

Ainsi a été abordée la suppression éventuelle de plusieurs garages, rue de la Moselotte, en raison de la création d'une esplanade entre les immeubles et le parc d'agrément, envisagée par le cabinet d'architectes A. Chemetoff & Becsi. Laurent Garcia a indiqué que la demande de conserver les garages avait été si forte qu'elle a été prise en compte: le nombre de boxes restera le même.

Certains se sont inquiétés de la perte possible de plusieurs places de stationnement. Rejoignant les habitants,

le maire et son adjoint ont invité les architectes à revoir leur projet pour ne pas pénaliser l'offre de stationnement sur le secteur.

Les participants ont signalé divers problèmes : parkings inondés à la moindre pluie, manque de visibilité à la sortie du parking, défauts d'isolation avec la suppression des portes du sas d'entrée, sol très glissant dans les entrées,... Ils ont demandé le déplacement des arbres plantés devant la façade, qui masquent la lumière du jour. Laurent Garcia a indiqué les modalités permettant de joindre la police municipale lorsqu'elle est en service, parfois de nuit. De son côté, mmH a annoncé la création d'un poste de gardien d'immeubles.

De plus, les requêtes des personnes présentes ont été prises en compte, même sur des points très particuliers

comme l'installation d'un banc à hauteur du n° 18 Moselotte dont l'emplacement sera reconsidéré.

Laurent Garcia a annoncé le prochain lancement d'une enquête publique sur la ligne 2 du trolley, au cours de laquelle chaque citoyen pourra s'exprimer auprès d'un commissaire enquêteur indépendant sur le parcours emprunté par cette future ligne. Rien n'est arrêté, ni le tracé, ni le choix des matériels. Toujours est-il qu'il n'y aura pas de rail, mais des câbles aériens, dont certains, encore en place, n'attendent qu'une mise en service.

En conclusion, le Maire a rappelé que, comme l'équipe municipale s'y était engagée, des réunions seront régulièrement organisées à l'intention des habitants sur ce grand chantier qu'est la Rénovation Urbaine.



## Culture et loisirs

### SOIREE THÉÂTRE

**Judi 23 avril à 20 h 30**

salle Louis Pergaud, au Village.

«Meurtre à 3 voix», comédie policière d'Anne Rocard, présentée par la compagnie «De bouches à oreilles», mise en scène par Frédéric Thabault.

Qui a tué Martin Dumourier, l'éditeur de Monica Véréti, chanteuse qui a eu jadis, son heure de gloire ? Le commissaire Henry mène l'enquête ...

Trois versions successives des faits vont dévoiler les caractères et les pensées de chacun ...

Mais quelle est la bonne version ? Celle de Monica, celle de Clarisse sa secrétaire ou celle d'Innocent son ex-

amant ? Une enquête extravagante et pleine de rebondissements pour le commissaire et les spectateurs !

**Durée 1 h 45**

Entrées : 8 € tarif normal, 5 € tarif réduit. Gratuit pour les moins de 12 ans.

Renseignements et réservations en mairie au 03 83 90 54 88 - scj@laxou.fr

### Le Printemps Laxovien

Comme chaque année, au mois de mai, la Ville de Laxou va vivre au rythme des différentes manifestations sportives et culturelles organisées dans le cadre du «Printemps Laxovien». Le programme complet est encarté dans ce numéro 137 de Laxou Actualités.

### En Dehors des Sentiers Battus : appel à candidatures

La Ville de Laxou organise pour la troisième fois, du **samedi 19 septembre 2009 au samedi 23 janvier 2010**, un parcours artistique à travers ses sentiers, jardins et vergers, intitulé «En Dehors des Sentiers Battus».

10 artistes seront sélectionnés pour participer à cette aventure originale et se verront attribuer une bourse à la création.

Vous pouvez :

- > Présenter une ou plusieurs œuvres déjà réalisées, ou spécialement conçues pour le Sentier.
- > Venir travailler sur place pour faire une installation in situ.

Pour obtenir le dossier de candidature : [www.laxou.fr](http://www.laxou.fr) rubrique «En Dehors des Sentiers Battus» ou au 03 83 90 54 88

## Accessibilité

Certaines personnes rencontrent des difficultés pour se repérer dans le temps et l'espace.

Elles ont besoin dans leur vie quotidienne de l'aide d'autrui pour diverses raisons : parce qu'elles ne maîtrisent pas la langue du pays dans lequel elles sont, parce qu'elles ne savent pas lire, parce qu'elles ont des difficultés pour communiquer, pour respecter des horaires ou pour comprendre des notions abstraites, ... Sans une aide extérieure, elles ne peuvent résoudre leurs problèmes d'orientation et de compréhension.

Ces difficultés, sources d'exclusion, concernent directement les personnes handicapées mentales. Aussi, l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) et de nombreux partenaires ont-ils créé le pictogramme «S3 A», symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité, aujourd'hui utilisé par de nombreux organismes engagés dans une démarche d'accessibilité pour les personnes déficientes intellectuelles.

Ce pictogramme est destiné à être apposé dans tous les lieux de passage (gares, hôpitaux, ...). Son utilisation atteste d'un effort d'accessibilité pour les personnes handicapées

mentales. Ce symbole n'exclut bien entendu pas d'autres pictogrammes, comme le célèbre «fauteuil roulant» qui indique les lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'Association pour les Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux (AEIM-ADAPEI 54) mènera en 2009 une campagne d'information et de sensibilisation à l'utilisation de ce pictogramme.

**Pour tout renseignement, contacter l'AEIM-ADAPEI 54 – 6 allée de Saint-Cloud – 54602 Villers-lès-Nancy – Tél : 03 83 44 30 65 – courriel : aeim@aeim54.org**



## Ateliers d'informatique

La Ville de Laxou propose des cours d'informatique gratuits, à l'intention des seniors laxoviens. Ils permettent soit de s'initier aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, soit de perfectionner ses connaissances

dans le domaine de l'informatique. Les cours ont lieu, hors vacances scolaires, sur les sites multimédia des écoles Victor Hugo, Albert Schweitzer et Emile Zola.

Cette année a été mis en place un atelier de perfectionnement à l'utilisation de l'appareil photo numérique. 53 Laxoviens ont pu en 2009 bénéficier des ateliers informatique.

**Pour toute information, contacter le Centre Social Communal au 03 83 90 86 86.**

## Police Municipale - Bilan

Les principales missions de la police municipale sont la surveillance générale de la commune, le respect des arrêtés du Maire, le respect de la sécurité routière (vitesse, dépistage d'alcoolémie, stationnement, ...).

Stéphane Herveux, responsable du poste de police, a dressé un bilan de l'activité de son équipe, forte de 5 personnes, pour l'année 2008.

976 patrouilles diurnes et 84 patrouilles nocturnes ont été effectuées. Les agents sont intervenus à 60 reprises pour assistance à personne en danger et à 14 reprises à la suite de violences. Ils ont constaté 35 dégradations de biens privés (ou vols) et 29 dégradations par tags. Ils sont intervenus à 35 reprises pour

des problèmes de voisinage et ont effectué 22 enquêtes de voisinage. 181 procédures ont été diligentées (mise en fourrière, suspension de permis, immobilisation de véhicules,...) et 922 amendes ont été infligées, dont 530 pour stationnement gênant et 220 pour excès de vitesse.

**Poste de police municipale – Hôtel de Ville – 3 avenue Paul Déroulède – Tél. : 03 83 90 54 90 (transfert d'appel).**

**Bureau ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.**



## Forum

### Libertés-Sécurité

**Mardi 5 mai, à 18h30, au CILM, 23 rue de la Meuse**

Le Ministère de l'Intérieur organise à Laxou un forum intitulé «Vos libertés, votre sécurité, parlons-en ensemble». Monsieur Hugues Parant, Préfet de Meurthe-et-Moselle, convie la population à participer à une réunion publique conjointe avec les quartiers de Gentilly, Beauregard et la Commune de Villers-lès-Nancy. A l'issue d'une projection, un débat sera organisé sous forme de questions-réponses entre les citoyens et les représentants des forces de sécurité intérieure. Le Maire de Laxou sera également présent, à votre écoute.

Ce temps a pour but de dresser un bilan national des attentes et des besoins de la population, grâce auquel pourront être mis en place des moyens d'améliorer l'action des forces de sécurité dans les années à venir.

**Adduction d'eau à Anderamboukane**

La Commune s'est engagée, aux côtés d'autres partenaires, dans le soutien à un projet d'adduction d'eau potable dans la commune malienne d'Anderamboukane, ville jumelée avec Laxou.

Le coût total des travaux s'élevait à 300 000 €, à financer sur trois ans. La Commune s'était engagée à participer à ce projet à hauteur de 15 000 €, à raison de 5 000 € par an. Le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention de 5 000 € pour ce projet correspondant à la dernière tranche, au titre de l'année 2009.

**Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire**

Détail disponible en mairie, service Secrétariat Général-Communication.

**Adhésion à la Mission Locale du Val de Lorraine et de Laxou**

Les Missions Locales ont pour objet de mettre en œuvre des aides pour l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 26 ans et de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Une permanence d'accueil est assurée dans les locaux des Relais Emploi situés au Provinces et au Champ-le-Bœuf.

L'adhésion de la Ville de Laxou à la Mission Locale du Val de Lorraine et de Laxou est reconduite pour l'année 2009.

**Carte scolaire 2009/2010**

En raison de la baisse régulière des effectifs constatée depuis une dizaine d'années dans les groupes scolaires Louis Pasteur, Victor Hugo et Emile Zola, il est décidé que les élèves du groupe scolaire Louis Pasteur seront répartis dans les groupes scolaires Emile Zola et Victor Hugo, étant entendu que les travaux de remise en conformité des locaux seront réalisés pour la rentrée 2009/2010.

DECISIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY : Séance du 6 février 2009

**Classement dans le domaine public**

Il est décidé de classer dans le domaine public communautaire les voies ou portions de voies suivantes, représentant une superficie de 14 156 m<sup>2</sup> et 1 360 ml de réseaux : rue du Vermois pour 802 m<sup>2</sup> ; rue du Saintois pour 7 433 m<sup>2</sup> ; rue de la Sapinière pour 4 309 m<sup>2</sup>. Les acquisitions foncières correspondantes seront réalisées à titre gratuit.

**Politique des transports en commun 2009-2015**

La ligne 1, qui assure à elle seule 40 % de la fréquentation du réseau Stan, fera l'objet pendant la période 2009-2015 d'une attention

particulière concernant son fonctionnement. Cette période d'observation et d'analyse devrait déboucher sur les prises de décisions quant à l'évolution de la ligne et de son matériel. Une ligne de transport spécifique, dite « ligne campus », entre le centre de Nancy et les universités situées à Vandœuvre sera créée pour la rentrée universitaire 2009.

Il a été décidé, pour la ligne 2, un tracé Nord-Sud reliant Laxou à Laneuveville-devant-Nancy, perpendiculairement à la première ligne de TCSP.

Le matériel sera de type trolleybus articulé, évolutif, de façon à se doter d'un guidage optique. La mise en site propre de la ligne sera

effectuée partout où l'espace et le fonctionnement le permettront, associée à un terminus situé au Champ-le-Bœuf. Le rôle des parking-relais aux extrémités sera renforcé.

La troisième ligne qui reliera Vandœuvre aux Plaines Rive Droite, en passant par Villers-lès-Nancy, Laxou et le cœur d'agglomération, devrait progressivement être mise en service. En ce qui concerne le réseau ferré, il conviendrait d'optimiser le réseau Métrolor en étudiant l'implantation de nouvelles haltes ferroviaires (Vandœuvre, Heillecourt, secteur hôpital central, Maxéville, Laneuveville - la Madeleine) en complément des gares existantes sur l'agglomération.

Expression réservée aux élus minoritaires (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

Le premier budget du Maire est décevant par son manque d'ambition et d'imagination pour LAXOU. La crise économique pourtant à nos portes, aurait du favoriser un élan volontariste pour soutenir l'emploi local. Ce qui nous est proposé constitue un gâchis d'argent public et marque une absence de vision d'avenir.

Gâchis d'argent public autour de la fermeture sans concertation de l'école PASTEUR.

La majorité municipale dépensera environ 153 000 euros pour refaire les écoles ZOLA et HUGO suite à la fermeture de PASTEUR. Elle va abandonner l'école Pasteur qui avait pourtant fait l'objet d'un investissement lourd il y a peu de temps. 700 000 euros y ont été consacrés pour créer une restauration scolaire et divers aménagements, ainsi que l'école de musique. L'avenir immédiat nous amènera

néanmoins à une dépense supplémentaire de près de 150 000 euros, afin de maintenir l'entretien des bâtiments PASTEUR.

Notre investissement se réduit à la mise en place d'un terrain de foot synthétique pour près de 700 000 euros. L'amélioration de nos équipements est une nécessité certes, mais elle doit s'inscrire dans une analyse globale de nos besoins. Prévoir autrement qu'à court terme devient une priorité si l'on veut utiliser à bon escient l'argent public.

L'absence de perspective d'avenir s'illustre également avec l'acquisition d'un terrain sous la mairie qui représente environ 900 000 euros. Nous n'avons nulle part trouvé les prévisions de coût de la dépollution de cette ancienne station, ni de celui des futurs emménagements.

Du côté des recettes, la ville augmente le prix de ses services à la population qui appréciera sûrement !

Les méthodes de travail de notre maire démontrent une absence totale de démocratie participative. Les conseils de proximité ne restent que des alibis face à une brutalité démocratique qui ne respecte pas la diversité.

Notre volonté de travailler dans le respect de la diversité et nos propositions se heurtent sans cesse à une fin de non recevoir.

Notre groupe a donc voté contre ce budget qui n'ouvre pas l'avenir avec sérénité et traduit l'absence de volonté de respecter les débats et la démocratie participative.

**Christophe GERARDOT**  
**Pour le groupe des élus socialistes**  
[www.laxouavenir.fr](http://www.laxouavenir.fr)

Droit de réponse du Maire (Journal Officiel AN - Questions écrites du 30 septembre 2002 - Réponse publiée au JOAN du 30 décembre 2002, page 5 291 : possibilité d'apporter des commentaires explicatifs, dans le même bulletin, sur les affaires évoquées par l'opposition). (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

« **Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire** » Voltaire

Quelle rudesse dans le propos !  
 Et quelle violence dans le ton !

Chacun jugera de la pertinence du budget, présenté pages 4 et 5 : à une époque où les collectivités locales rencontrent, comme nos concitoyens, des difficultés, faire le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition est courageux et respectueux de tous.  
 Je regrette sincèrement que l'opposition renoue

avec certaines de ses anciennes méthodes : affirmations gratuites sans vérification préalable, reproches parfois contradictoires, chiffres (volontairement ?) erronés, différence de discours entre les commissions, les conseils municipaux, et l'expression publique. Le débat démocratique n'en sort pas grand. Mais il est surtout dommage de constater qu'hors pure opposition, il n'est nulle part fait état de proposition concrète.



Directeur de la publication : **Laurent GARCIA - 3 avenue Paul Déroulède à Laxou**  
 Ont collaboré à ce numéro : Yves PINON, Nathalie PARENT-HECKLER, Daniel VERHULST, Anne-Sophie ROY, Muriel GUILLAUME, Marianne BASELLO, Sonia MIRGAUX, Brigitte CARPENTIER, Stéphane HERVEUX.  
 Photos, illustrations et mise en page : La Maison Chabane, Philippe Genay  
 Dépôt légal : Préfecture de Meurthe-et-Moselle n° 1670  
 Imprimeur : Imprimerie Moderne